

**COMMUNE DE SORGUES****AMPLIATION****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six janvier** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 janvier 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Jacqueline DEVOS, Alain MILON, Thierry ROUX, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA

**DEL\_2023\_09****CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE RENCONTRE ET DEUX CONCERTS AUTOUR  
DES MUSIQUES ACTUELLES**

Chaque année, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Sorgues met à l'honneur les musiques actuelles amplifiées en proposant deux soirées dans la salle de spectacle du Pôle Culturel Camille Claudel. Il s'agit également de profiter de ce moment privilégié pour échanger avec une ou plusieurs structures voisines.

Dans ce cadre, la Municipalité de Sorgues à travers l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) invite cette année le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon pour deux concerts de musiques actuelles, qui seront donnés au Pôle culturel Camille Claudel de Sorgues, les 3 et 4 février 2023.

Environ 30 élèves du CRR du Grand Avignon participeront à ce partenariat.  
Environ 25 élèves de Sorgues partageront la scène avec eux.

Ce partenariat est à titre gratuit, l'ensemble des prestations pour les répétitions et les concerts est pris en charge par la Mairie de Sorgues dans le cadre de la programmation annuelle de l'EMMD. L'entrée aux concerts est gratuite.

Afin d'arrêter les modalités de mise en œuvre de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Vu** l'avis favorable de la commission Culture,

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt pédagogique et artistique que ce partenariat représente pour les élèves concernés,

**Sur** le rapport présenté par Sylvie CORDIER;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la signature de la convention de partenariat pour deux concerts autour des musiques actuelles

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*